

Le Canada devrait fortement encourager, de préférence, un grand nombre de pays à participer à une éventuelle force internationale de vérification. Trois pays constitueraient un strict minimum, mais il serait préférable d'en avoir d'autres. Plus nombreux ils seront et plus grandes seront aussi les capacités de la force internationale qui disposerait ainsi d'un bassin plus riche de ressources, qu'il s'agisse de personnel, de matériel ou de finances. Cela ajouterait à la légitimité politique de la force et diminuerait les risques ainsi que les conséquences politiques au cas où la situation deviendrait intenable et le retrait nécessaire. Quoi qu'il en soit, le Canada devrait encourager de grandes initiatives multilatérales en Amérique centrale. Il se peut qu'en matière de sécurité notamment, la région ait souffert des conséquences d'une dépendance excessive à l'égard de quelques rares pays étrangers. Au-delà de la vérification immédiate, l'entrée de forces militaires appartenant à d'autres membres de la communauté internationale pourrait faciliter l'ouverture des relations centraméricaines en matière de sécurité et situer les préoccupations de la région à cet égard, dans une perspective entièrement nouvelle.

Les risques que pose un engagement en Amérique centrale sont considérables. Mais la décision de ne pas s'engager et de faire la sourde oreille à un appel véritable des cinq, équivaldrait à un constat d'échec au regard de la responsabilité et de l'intérêt même du Canada. Bien que le Canada «ne coure pas après une invitation», comme le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a bien précisé au Comité, nous ne devrions pas non plus rejeter une demande raisonnable. Quoiqu'on se soit exagérément concentré, avec de regrettables conséquences, sur la rivalité est-ouest, on ne peut en faire entièrement abstraction. Les controverses géopolitiques sont inévitables compte tenu de l'importance stratégique de la région; ce que le Canada souhaite éviter à tout prix, c'est une confrontation géopolitique qui mette les préoccupations de la région à l'arrière-plan. En ranimant la conscience régionale, l'Accord Esquipulas II représente un effort de la part de l'Amérique centrale pour se libérer des stratagèmes des superpuissances. Les cinq pays recherchent d'autres solutions. Comme nous le disait le vice-président du Guatemala : «le Canada peut nous aider en convainquant les États-Unis qu'ils doivent prendre les cinq pays plus au sérieux.» La dépendance du passé doit laisser la place à une reconnaissance mutuelle d'interdépendance, tant dans le contexte de l'Amérique centrale qu'en ce qui concerne l'évolution de la politique mondiale. En qualité de puissance intermédiaire parfaitement consciente de sa propre dépendance à l'égard de forces et de liens extérieurs, le Canada devrait appuyer cette nouvelle vision de l'Amérique centrale.

Les droits de la personne et l'avancement démocratique

La vérification de l'Accord Esquipulas II comporte un aspect militaire ainsi qu'un aspect politique, celui-ci étant fondé sur le dialogue, la démocratisation et les droits de la personne. Les commissions de réconciliation nationale ont été créées aux termes de l'Accord, pour vérifier, en premier, la mise en oeuvre de l'entente, mais nous avons trouvé qu'à une ou deux exceptions près, elles ne s'étaient pas montrés particulièrement actifs ou efficaces. Nous espérons que ces commissions pourront jouer un rôle plus important dans le processus de paix. Le Canada devrait contribuer à leur efficacité et offrir son aide aux gouvernements de la région qui la lui demandent.

Les commissions de réconciliation nationale visent à évaluer et, plus important encore, à promouvoir le respect des engagements politiques définis aux termes de l'Accord Esquipulas II. De même le Canada devrait également faire plus que de s'ériger en juge de l'évolution des droits de la personne et de la démocratie dans les cinq pays. Il faudrait activement et constructivement qu'il participe à l'épanouissement des conditions et des institutions qui, seules, sont propres à assurer à long terme le respect des droits de la personne. Comme nous l'ont rappelé les représentants du